Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 06/11/2026 à 11h08
Réference de l'AR : 054-215404393-20261102-Delib_84_2026-DE

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

Pulnoy

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

L'An deux mil vingt-six, le deux novembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU.

Étaient présents :

Mmes et MM. S. ARNAUTOU, I. JACQUOT, Z. BEN ISMAIL, N. BAILLET, S. NOBILI, I. STUSSI, S. THIEBAUT, M. URSELLA, D. DEVITERNE, P. CHRETIEN, J.-P. VALEIX, B. PFEIFER, F. SAINT-PIERRE, A.-M. SKA, J. PIERRON, M. CRESPINO-ACHAOUI, E. SKA, D. ESNAULT, D. GAYE, S. SCHRAM, V. DENNETIERE, J. LITAIZE, P. LEMAIRE, A. CASTELA, M. OGIEZ, A. ANDRE, C. JACOB.

Absents excusés :

C.LOUIS a donné pouvoir à F. SAINT-PIERRE
N. JACOB a donné pouvoir à M. OGIEZ

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, F. SAINT-PIERRE, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

_____OBJET_____
Modification du tableau des emplois et des effectifs

Nomenclature : 4. 1 FONCTION PUBLIQUE *– Personnel titulaires et stagiaires de la FPT*

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Contre : 0

Pour : 29

Rapporteur : I. JACQUOT

EXPOSE DES MOTIFS :

1) Dans le cadre de la procédure annuelle des avancements de grades, il est nécessaire d'élargir les grades d'accès à certains emplois de la collectivité.
Ainsi, il convient de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

- Emploi de Jardinier ouvert aux grades de catégorie C suivants :
  - Adjoint Technique
  - Adjoint Technique Principal de 2ème classe
  - Adjoint Technique Principal de 1ère classe

- Emploi de Responsable de la communication ouvert aux grades de catégories C et B suivants :
  - Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

- Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
- Rédacteur
- Rédacteur Principal de 2ème classe
- Rédacteur Principal de 1ère classe

- Emploi de Responsable des Ressources Humaines ouvert aux grades de catégorie B suivants :
  - Rédacteur
  - Rédacteur Principal de 2ème classe
  - Rédacteur Principal de 1ère classe

2) L'actuel Responsable du CTM a demandé sa mise en disponibilité. L'emploi sera donc vacant à compter du 1er décembre 2026.
Cet emploi a été ouvert aux agents détenteurs des grades d'Agent de Maîtrise et d'Agent de Maîtrise Principal.
Afin de faciliter le recrutement, et de multiplier les possibilités de candidatures, il est nécessaire d'élargir la liste des grades d'accès à cet emploi.
Ainsi, il convient de modifier l'emploi de Responsable du CTM comme suit :
Emploi ouvert aux grades de catégories C et B suivants :
   - Agent de Maîtrise
   - Agent de Maîtrise Principal
   - Technicien
   - Technicien Principal de 2ème classe
   - Technicien Principal de 1ère classe

3) Un agent occupant un emploi d'agent polyvalent des bâtiments a demandé sa mutation vers une autre collectivité. L'emploi sera donc vacant à compter du 1er janvier 2027.
Cet emploi a été ouvert aux agents détenteurs du grade d'adjoint technique. Afin de faciliter le recrutement, et de multiplier les possibilités de candidatures, il est nécessaire d'élargir la liste des grades d'accès à cet emploi.
Ainsi, il convient de modifier un des emplois d'agent polyvalent des bâtiments comme suit :
Emploi ouvert aux grades de catégories C suivants :

   - Adjoint Technique
   - Adjoint Technique Principal de 2ème classe
   - Adjoint Technique Principal de 1ère classe

4) L'actuel électricien – régisseur a demandé sa mutation vers une autre collectivité. L'emploi sera donc vacant à compter du 1er janvier 2027.
Cet emploi a été ouvert aux agents détenteurs des grades d'adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe. Afin de faciliter le recrutement, et de multiplier les possibilités de candidatures, il est nécessaire d'élargir la liste des grades d'accès à cet emploi.
Ainsi, il convient de modifier l'emploi d'électricien - régisseur comme suit :
Emploi ouvert aux grades de catégories C suivants :
   - Adjoint Technique
   - Adjoint Technique Principal de 2ème classe
   - Adjoint Technique Principal de 1ère classe
   - Agent de Maîtrise
   - Agent de Maîtrise Principal

DELIBERATION :

En conséquence,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie B ;

Considérant la nécessité de modifier la liste des grades d'accès à certains emplois de la collectivité ;

Vu l'avis de la Commission N°1 en date du 19 octobre 2026 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois et des effectifs selon les éléments présentés ci-dessus, à compter du 1er décembre 2026 :

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 05/11/2026 et que la convocation a été faite le 22/10/2026

Le Maire

MAIRIE DE PULNOY (M. et M.)

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 6 novembre 2026

Le Maire,

Sandrine ARNAUTOU

MAIRIE DE PULNOY (M. et M.)